



## Frais d'abonnement societe eau

Par **maro1424**, le **26/01/2012** à **22:56**

Bonjour,

J'ai emmenagé dans un nouveau logement en septembre 2010, qui avait déjà ses accès électricité et eau raccordés, avec des contrats au nom de la propriétaire.

2 mois après mon installation, j'ai contacté la société fournisseur d'eau pour leur demander de m'envoyer les factures directement à mon nom (surtout car j'avais besoin de justificatifs de domicile). Lors de ma conversation téléphonique avec leur agent, il m'a dit qu'il n'y avait aucun souci, qu'il s'en occupait. A aucun moment au cours de cette conversation, on m'informe que ce simple changement de nom entrainera une facturation.

pour moi, il s'agit seulement d'un changement de nom, le compteur marche déjà, l'eau est déjà là depuis 2 mois.

Effectivement, il s'en est occupé. Quelques jours après, j'ai reçu les conditions générales de vente, sur lesquelles, il est spécifié que "l'abonnement donne lieu au versement de frais d'accès dont le montant Po est égale à 33,23€".

Quelques semaines plus tard, je reçois alors une facture de mise en service de 49€; Je trouve scandaleux qu'on ne m'ait pas prévenu, sinon je me serai arrangé avec la propriétaire. A la limite une somme symbolique, mais 49€ c'est totalement disproportionné pour un changement de nom....

Merci de vos conseils et de votre aide

Par **pat76**, le **27/01/2012** à **15:30**

Bonjour

Si demain vous déménagez, la personne qui prendra votre place paiera elle aussi l'abonnement.

C'est malheureusement une obligation que de payer l'abonnement. A moins que vous ne préfériez ne pas avoir d'eau.